

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de MEMBRES :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Qui ont pris part à la délibération : 11

SÉANCE du 21 Août 2018

Date de la Convocation : 09 août 2018
Date d’Affichage : 10 août 2018

L’an deux mille dix-huit, le vingt et un août à 19 heures,
le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette Commune, appelé à siéger régulièrement par l’envoi d’une convocation mentionnant l’ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours avant la présente séance, en application des articles L.2121-7 ET L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ,
s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DAUPHIN, Maire,

Nom Prénom	Présents	Absents Excusés	Pouvoir	Absents
Frédéric DAUPHIN	X			
Joëlle BLANCHARD	X			
Grégory BERTONI	X			
Béatrice FIGUIERE		X	à Frédéric DAUPHIN	
Philippe SANCHEZ-MATEU	X			
Sabine PTASZYNSKI		X	à Philippe SANCHEZ-MATEU	
Robert ESCARTEFIGUE	X			
Sophie GRAIN	X			
Ahmed CHOUABBIA				X
Dorothee DUPONT	X			
Alain RICARD	X			
Joëlle BOUCHET				X
Farid RAHMOUN				X
Stéphane MENGEAUD				X
René SAMUEL	X			

Secrétaire de séance : Philippe SANCHEZ-MATEU

Objet de la délibération : TARIFS DE VENTE DES REPAS POUR RESTAURANT SCOLAIRE

TARIFS DE VENTE DES REPAS POUR RESTAURANT SCOLAIRE

Pour faire suite à la délibération de cette même séance attribuant le marché concernant la livraison et la fourniture de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire à l'établissement ESAT de ROSANS, Monsieur le maire propose de nouveaux tarifs de vente des repas cantine pour les repas pris à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 en ce sens :

- ➔ repas enfants au tarif de 4,40 € l'unité ;
- ➔ repas adultes au tarif de 5,60 € l'unité.

Pour information, Monsieur le maire précise que le prix de vente des repas ne prend pas en compte les charges de fonctionnement (salaire du personnel, eau, gaz, électricité, téléphone ...) pendant le temps de la cantine/temps méridien.

A titre d'exemple, un décompte fait par les services administratifs prenant uniquement en compte la charge du salaire annuel du personnel affecté porterait le prix des repas enfants (avec une moyenne de 53 enfants par jour) à près de 10,50 € le repas.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le maire à savoir, le prix de vente des repas cantine pour la rentrée scolaire de septembre 2018, aux tarifs de 4.40 € pour le repas enfant et de 5,60 € pour le repas adulte.

AINSI FAIT et DÉLIBÉRÉ, à PEIPIN, les jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme,

À PEIPIN, le 22/08/18

Le Maire,



Frédéric Dauphin

**Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la publication en
date**

du 23/08/18

au 22/10/18

Pour le Maire,

L'Adjoint Administratif délégué,



REÇU EN PREFECTURE

le 23/08/2018

Application agréée E.legalite.com